



Contrat de revelation de succession

Par **joboker**, le **08/01/2014** à **04:39**

Bonjour ,

Je me trouve aussi devant ce genre de contrat de révélation à devoir signer.

Le genealogiste me demande 50% et je refuse de signer bien sûr et j'ai précisé ma position au genealogiste par lettre en RAR.

Le genealogiste me menace en prétendant que je bloque tout en me demandant de renoncer à l'héritage , ce que je denonce d'avance .

Plus de nouvelles du gros cabinet de tours... (TR.....T).

Je pense denoncer cela à la chambre notariale du 37 en leur demandant de me donner le nom du notaire chargé de la succession, qui peut être dans un autre departement.

Mon frere, les enfants de ma sœur dcd et moi sommes les seuls héritiers.

Je n'ai plus de nouvelles du genealogiste depuis près de 2 mois....

Croyez vous que la chambre me repondra ?. [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Joboker